

**OBJET : RESTRUCTURATION DE LA CRECHE ETHEL ROSENBERG - APPROBATION DU PROGRAMME ET DE L'ENVELOPPE FINANCIERE - LANCEMENT D'UNE PROCEDURE DE CONSULTATION DE MAITRE D'OEUVRE - APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Considérant que la crèche créée en 1970 répondant aux besoins de l'époque s'avère aujourd'hui inadaptée,

Considérant que le nouveau projet de fonctionnement consistant à favoriser une communication optimale entre les parents et le personnel, nécessite une restructuration des locaux,

Vu les articles 26 et 28 du Code des Marchés Publics,

Vu le budget communal,

Sur avis favorable de la commission gestion du patrimoine, transport circulation et stationnement.

A L'Unanimité

**DELIBERE :**

ARTICLE 1 : APPROUVE le programme, le bilan global prévisionnel et le plan de financement de l'opération citée en objet (cf documents ci-annexés)

ARTICLE 2 : APPROUVE la procédure adaptée (articles 26 et 28 du Code des Marchés Publics) en vue de la passation du marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'opération citée en objet

ARTICLE 3 AUTORISE le Maire à déposer les demandes de subventions auprès des différentes instances et organismes susceptibles de financer ce type d'équipement.

Pour le Maire  
L'Adjoint Délégué